



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°36
Réunion du 8 mai 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) - BENOIST LUCY (CD)
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

Excusée : Mme LOMON

Assistent : Mmes LE MOEL – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 01/05/2025 au 08/05/2025					
Dossier N°558	02/05/2025	500706	ISSY LES MLX FC	Forfait avisé hors délais d'ISSY FC ANCIENS D5 du 04/05/2025 - n°28260961 PARIS ANTILLES FOOT 1 / ISSY FC 3	ISSY FC 3 : -1 Point (0 but) PARIS ANTILLES FOOT 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe d' ISSY FC 3 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°559	02/05/2025	523265	GENNEVILLIERS CSM	Forfait avisé hors délais de GENNEVILLIERS CSM U14 D4 du 03/05/2025 - n°28417162 MALAKOFF USM 1 / GENNEVILLIERS CSM 2	GENNEVILLIERS CSM 2 : -1 Point (0 but) MALAKOFF USM 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe de GENNEVILLIERS CSM 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°560	02/05/2025	523265	GENNEVILLIERS CSM	Forfait avisé hors délais de GENNEVILLIERS CSM U14 D5 du 03/05/2025 - n°53098068 ACBB 7 / GENNEVILLIERS CSM 3	GENNEVILLIERS CSM 3 : -1 Point (0 but) ACBB 7 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe de GENNEVILLIERS CSM 3 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°561	02/05/2025	615092	HEC PANATHENEES	Forfait avisé hors délais 8ème de finale de HEC PANATHENEES COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 03/05/2025 - n°53318753 CA SPORTS 1 / HEC PANATHENEES 1	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds FOOT ENTREPRISE du club de HEC PANATHENEES 1 Forfait avisé hors délais de l'équipe HEC PANATHENEES 1 Amende 40€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de CA SPORTS 1 est qualifié pour le prochain tour.

Dossier N°562	02/05/2025	560134	SEVRES FUTSAL	<p>Nous informe du forfait général en :</p> <p>SENIORS FUTSAL D1</p>	<p>La 3CD prend note du forfait général de votre équipe FUTSAL D1.</p> <p>Forfait général de l'équipe FUTSAL D1 Amende 200€ (voir Annexe Financière n°2)</p> <p>Etant donné que le forfait général du club de SEVRES FUTSAL a été fait avant les 3 dernières journées du championnat, comme prévoit le règlement, tous les résultats de l'équipe de SEVRES FUTSAL ont été annulés</p>
Dossier N°563	03/05/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	<p>Forfait avisé hors délais de FONTENAY AUX ROSES</p> <p>U14 D5 POULE CONSOLANTE B du 03/05/2025 - n°53097928 ACA 2 / FONTENAY AUX ROSES 2</p>	<p>FONTENAY AUX ROSES 2 : -1 Point (0 but) ACA 2 : 3 points (5 buts)</p> <p>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe de FONTENAY AUX ROSES 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de FONTENAY AUX ROSES</p>
Dossier N°564	03/05/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	<p>Forfait avisé hors délais de FONTENAY AUX ROSES</p> <p>U14 D5 POULE CONSOLANTE A du 03/05/2025 - n°53097880 NEUILLY O. 3 / FONTENAY AUX ROSES 3</p>	<p>FONTENAY AUX ROSES 3 : -1 Point (0 but) NEUILLY O. 3 : 3 points (5 buts)</p> <p>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe de FONTENAY AUX ROSES 3 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de FONTENAY AUX ROSES</p>
Dossier N°565	03/05/2025	500051	ACBB	<p>Forfait avisé hors délais de l'ACBB</p> <p>U16 D3 du 04/05/2025 - n°28397676 COURBEVOIE SPORTS 2 / ACBB 5</p>	<p>ACBB 5 : -1 Point (0 but) COURBEVOIE SPORTS 2 : 3 points (5 buts)</p> <p>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe ACBB 5 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées</p>

Dossier N°566	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de COLOMBIENNE FOOT ES SENIORS D3 du 04/05/2025 - n°28409911 ISSY FC 2 / COLOMBIENNE FOOT ES 3	COLOMBIENNE FOOT ES 3 : -1 Point (0 but) ISSY FC 2 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe COLOMBIENNE FOOT ES 3 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de COLOMBIENNE FOOT ES
Dossier N°567	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de ASNIERES FC U15 D1 POULE MAINTIEN du 04/05/2025 - n°30181974 CSM CLAMART FOOT 1 / ASNIERES FC 1	ASNIERES FC 1 : -1 Point (0 but) CSM CLAMART FOOT 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe ASNIERES FC 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de ASNIERES FC 1
Dossier N°568	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé des CHEMINOTS OUEST L AS U14 D5 POULE CONSOLANTE D du 03/05/2025 - n°53098019 CLICHY S. SEINE US 3 / CHEMINOTS OUEST L AS 2	CHEMINOTS OUEST L AS 2 : -1 Point (0 but) EF JEAN MENDEZ 1 : 3 points (5 buts) 3eme Forfait non avisé de l'équipe CHEMINOTS OUEST L AS 2 Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 300€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de CHEMINOTS OUEST L AS 2 engendrant le Forfait général de l'équipe CHEMINOTS OUEST L AS 2 200€ forfait général (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 600€, dans les 3 dernières journées
Dossier N°569	05/05/2025	527758	SEVRES FC 92	Forfait avisé hors délais Quart de Finale : COUPE HDS LOISIRS SENIORS du 05/05/2025 -n°53299239 SEVRES FC 92 3 / SEVRES FC 92 1	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds LOISIRS du club de SEVRES FC Forfait avisé de l'équipe SEVRES FC 92 3 Amende 120€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de SEVRES FC 92 1 est qualifié pour le prochain tour.

Dossier N°570	06/05/2025	509795	FC BLR	Réception d'un courriel de la mairie nous informant de l'indisponibilité de leurs installations le 10/05/2025	Suite à la réception d'un courrier de la mairie de Bourg la Reine nous informons de l'indisponibilité du Stade Municipal Charpentier du mercredi 7 mai au samedi 10 mai la 3CD décide que la rencontre ci-dessous n'aura pas lieu FSENIORS FEMININES D1 du 10/05/2025 - n°28259694 FC BLR 1 / SURESNES JS 1
Dossier N°571	06/05/2025		3CD	Suite à une erreur informatique sur la rencontre ci-dessous U18F à 8 du 03/05/2025 - n°29727404 NANTERRE ES 1 / ASNIERES FC 1	Suite à une erreur informatique la 3CD reporte cette rencontre au SAMEDI 24 MAI 2025
Dossier N°572	06/05/2025		3CD	Réception Extrait PV de la commission Statuts et Règlements du 18/11/2024, décidant : - De donner match à jouer SENIORS D5 POULE B du 27/10/2024 - n°28424420 FONTENAY AUX ROSES 2 / CLAMART CSM 2	La 3CD donne match à jouer le DIMANCHE 11 MAI 2025
Dossier N°573	06/05/2025		3CD	Suite à l'impraticabilité du terrain de GARENNE COLOMBES AF le 03/05/2025 U14 D5 POULE CONSOLANTE E du 03/05/2025 - n°53098069 GARENNE COLOMBES AF 2 / JEUNES ANTONY ASS 1	Suite à l'impraticabilité du terrain de GARENNE COLOMBES AF le 03/05/2025 la 3CD reporte la rencontre au SAMEDI 10 MAI 2025
Dossier N°574	06/05/2025	542451	AS MBOA	Nous informe que la rencontre ci-dessous se jouera au stade Louis Lumière Paris 20ème coup d'envoi 09h30. CDM D1 du 18/05/2025 – n°28259627 AS MBOA 5 / ARCOP NANTERRE 5	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°575	06/05/2025		3CD	Suite à un doublon de match 10/05/2025 SENIORS FEMININES D1 du 10/05/2025 - n°28259735 BAGNEUX COM 1 / NEUILLY O. 1 COUPE HDS SENIORS FEMININES du 10/05/2025 - n°53323974 SEVRES FC 92 1 / BAGNEUX COM 1	La 3CD décide que la rencontre ci-dessous n'aura pas lieu SENIORS FEMININES D1 du 10/05/2025 - n°28259735 BAGNEUX COM 1 / NEUILLY O. 1

Dossier N°576 FOOT EDUCATIF	02/05/2025	523265	GENNEVILLIERS CSM	Réception mail de GENNEVILLIERS nous informant de leur forfait avisé-hors délai U12 Poule C du 03/05/2025 - n°29743726 GPSO 92 ISSY 1 / GENNEVILLIERS CSM 4	1er Forfait avisé-hors délai de l'équipe U12 Poule C de GENNEVILLIERS CSM 4 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°577 FOOT EDUCATIF	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de MONTROUGE F.C. 92 1 U13 Poule C du 03/05/2025 - n°29741596 MALAKOFF USM 1 / MONTROUGE F.C. 92 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule C de MONTROUGE F.C. 92 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°578 FOOT EDUCATIF	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de FC BLR 1 U12 Poule F du 03/05/2025 - n°29744493 VILLENEUVE GARENNE 1 / FC BLR 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule F de FC BLR 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°579 FOOT EDUCATIF	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de FC BLR 2 U12 Poule G du 03/05/2025 - n°29745577 VILLENEUVE GARENNE 2 / FC BLR 2	1er Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule G de FC BLR 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°580 FOOT EDUCATIF	05/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de MONTROUGE F.C. 92 2 U13 Poule D du 03/05/2025 - n°29741804 MALAKOFF USM 2 / MONTROUGE F.C. 92 2	2ème Forfait non-avisé de l'équipe U13 Poule D de MONTROUGE F.C. 92 2 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°581 FOOT EDUCATIF	07/05/2025	563778	NEUILLY FUTSAL	Réception mail de NEUILLY FUTSAL nous informant du forfait non-avisé de NANTERRE Plateau Futsal U6/U7 du 03/05/2025	1er Forfait non-avisé au plateau U6/U7 de NANTERRE ES Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°582	07/05/2025		3CD	Doublon de match le 11/05/2025 pour le club de GARENNE COLOMBES AF U16 D1 du 11/05/2025 - n°28397451 NEUILLY O. 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 COUPE HDS U16 du 11/05/2025 - n°53336508 GARENNE COLOMBES AF 1 / BAGNEUX COM 1	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au MERCREDI 14 MAI 2025 18H15 U16 D1 du 11/05/2025 - n°28397451 NEUILLY O. 1 / GARENNE COLOMBES AF 1

PENALITES POUR RAISONS FINANCIERES SUIVANT L'ARTICLE 6 DE L'ANNEXE 15 (FRAIS ARBITRAGE) DU DISTRICT 92

« Article 6 : Obligation des clubs et non-paiement

En cas de rejet du prélèvement pour insuffisance de provision, le club fautif sera sanctionné d'une amende de 50€ en plus du remboursement des frais de rejet. Le constat de rejet sera fait par le service du suivi du paiement des arbitres qui transmettra à la Commission Centrale des Compétitions Départementales pour parution sur son P.V.

Le club fautif aura 7 jours pour régulariser la situation.

Au-delà de ce délai, il sera **pénalisé d'un point de pénalité par rencontre disputé.** »

N°club	Nom club	Compétition	N° match	n°équipe recevante	Equipe recevante	n°équipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
542451	AS MBOA	CDM D1	28259617	5	COURBEVOIE SPORTS	5	AS MBOA	04/05/2025

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au mercredi soir précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le jeudi précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le vendredi précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
ANCIENS 45 ANS à 8	29730875	PITRAY OLIER PARIS 3 - ISSY FC 4	04/05/2025	PITRAY OLIER PARIS	02/05/2025	02/05/2025	PITRAY OLIER PARIS	100€	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Date de match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule Consolante B	53097927	03/05/2025	24	Clichy S/Seine U.S.	22	As Ararat Issy

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Date de match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Crit U12 Espoir	Poule C	29743041	03/05/2025	Antony Foot Evolutio	21	As Ararat Issy	21
Crit U12	Poule D	29743903	03/05/2025	Antony Foot Evolutio	21	Aca	22
Crit U12 Espoir	Poule A	29742754	03/05/2025	Bagneux Com	21	Stade Francais	22
Critérium U12	Poule E	29744120	03/05/2025	Antony Foot Evolutio	22	Aca	23
Critérium U11	Poule I	29742375	03/05/2025	Fontenay Aux Roses	1	Stade Francais	1
Critérium U10	Poule A	29735932	03/05/2025	Garches Vaucr	23	Cheminots Ouest L As	21
Critérium U11	Poule K	29742665	03/05/2025	Malakoff Usm	3	Boulogne Bil. Ac	3
Crit U11 Fém	Poule C	30142984	03/05/2025	Neuilly O.	1	Boulogne Bil. Ac	1
Critérium U12	Poule B	29743578	03/05/2025	St Cloud Fc	22	Antony Ass Jeunes	22
Critérium U12	Poule C	29743722	03/05/2025	Suresnes J.S.	23	Nanterre Es	23
Critérium U10	Poule B	29736350	03/05/2025	Ville D'Avray Us	21	Metro Trans. Us	21

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

FICHES DEFI TECHNIQUE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

03/05/2025 n°29742755 CSM CLAMART FOOT 1 / CHATILLONNAIS SCM 1

03/05/2025 n°29742756 SCEAUX FC 1 / SEVRES F.C. 92 1

U12 Espoir Poule B

03/05/2025 n°29742933 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / LEVALLOIS SC 1

U12 Espoir Poule C

03/05/2025 n°29743041 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / AS ARARAT ISSY 1

U13 Label Poule A

03/05/2025 n°29740683 CSM CLAMART FOOT 1 / CHATILLONNAIS SCM 1

03/05/2025 n°29740684 SCEAUX FC 1 / SEVRES F.C. 92 1

03/05/2025 n°29740682 BAGNEUX COM 2 / STADE FRANCAIS 1

U13 Label Poule B

03/05/2025 n°29740861 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / LEVALLOIS SC 1

03/05/2025 n°29740862 NANTERRE ES 2 / GARENNE COLOMBES AF 1

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U7

03/05/2025 JSC NANTERRE

03/05/2025 CLICHY S/SEINE

03/05/2025 FONTENAY AUX ROSES

03/05/2025 ISSY LES MOULINEAUX

03/05/2025 VANVES STADE

III. COUPES

Vous trouverez ci-dessous les tirages des **demi-finales des différentes coupes.**

Les finales auront lieu le 25 mai 2025 à Rueil Malmaison pour toutes les catégories (Anciens, Séniors, U18, U16, U15, U14, CDM, Séniors Féminines, U18 Féminines, U15 Féminines, Loisirs, Foot Entreprise) sauf Séniors Futsal qui aura lieu ultérieurement

DEMI-FINALES DE LA COUPE						
Coupe Seniors	demi-finale	1	Colombes Lso	1	Sevres F.C. 92	08/05/2025
Coupe Seniors	demi-finale	2	As Ararat Issy	2	Courbevoie Sports	11/05/2025
Coupe Anciens	demi-finale	31	Csm Clamart Foot	31	Clichy S/Seine U.S.	11/05/2025
Coupe Anciens	demi-finale	31	Issy Fc	31	Boulogne Bil. Ac	11/05/2025
Coupe Seniors Futsal	demi-finale	1	Asnieres Futsal 92	1	Issy Les Mx Fc	07/05/2025
Coupe Seniors Futsal	demi-finale	1	A.S.F Chaville 92	1	Vlg Futsal	11/05/2025
Coupe U18	demi-finale	21	Sevres F.C. 92	21	Clichy S/Seine U.S.	10/05/2025
Coupe U18	demi-finale	21	Plessis Robincon Fc	21	Colombienne Foot Es	11/05/2025
Coupe U16	demi-finale	22	Rueil Malmaison Fc	22	Colombienne Foot Es	11/05/2025
Coupe U16	demi-finale	21	Garennes Colombes Af	21	Bagneux Com	11/05/2025
Coupe U15	demi-finale	1	Clichy S/Seine U.S.	1	Suresnes J.S.	10/05/2025
Coupe U15	demi-finale	1	Bagneux Com	1	Racing Club France	10/05/2025
Coupe U14	demi-finale	21	Suresnes J.S.	23	Rueil Malmaison Fc	10/05/2025
Coupe U14	demi-finale	23	Montrouge F.C. 92	21	As Ararat Issy	10/05/2025
Coupe CDM	demi-finale	5	Rueil Malmaison Fc	5	Garches Portugais	13/05/2025
Coupe CDM	demi-finale	5	Montrouge Gs	5	Arcop Nanterre	11/05/2025
Coupe Seniors Feminines	demi-finale	1	Sevres F.C. 92	1	Bagneux Com	10/05/2025
Coupe Seniors Feminines	demi-finale	1	Boulogne Bil. Ac	1	Racing Club France	10/05/2025
Coupe U18 Feminines	demi-finale	1	Nanterre Es	1	Vanves Stade	14/05/2025
Coupe U18 Feminines	demi-finale	1	Garches Vaucr	1	Plessis Robinsons Fc	10/05/2025
Coupe U15 Feminines	demi-finale		Malakoff USM 1	1	Neuilly O.	10/05/2025
Coupe U15 Feminines	demi-finale	1	Nanterre Ajsc	1	Gennevilliers Csm	10/05/2025
Coupe Loisirs	demi-finale	1	Fccm 1	1	Colombes Lso	10/05/2025
Coupe Loisirs	demi-finale	1	Sevres F.C. 92	1	Supporters Nice	12/05/2025
Coupe Foot Entreprise	demi-finale	1	Metro Foot	4	Orange Issy	14/05/2025
Coupe Foot Entreprise	demi-finale	1	Ent. Expograph Tropi	1	C.A. Sports	10/05/2025

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 21

Réunion du 01 et 08 mai 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : Mrs A. VIAUD – M. SOUKUP

P.V. adopté par voie électronique

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web :

<https://fmi-core-compo.fff.fr>
et uniquement sur ce site

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

L'absence de préparation sur ce site est amendable

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

II. Courrier des clubs

Beaucoup de clubs ont déjà installer la nouvelle version 4.0

10.

Un courrier vient de vous être envoyé pour mettre à jour cette nouvelle version par une adaptation « version5 » avec 2 documents explicatifs.

Si vous avez gardé la version 3.9.0 par A.P.K

Vous devez la supprimer pour mettre la nouvelle version.

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

NANTERRE J.S.C. – U14 D5 Consolante A – n° 53097883

ANTONY FOOT EVOLUTION – U16 D2 – n° 28397528

A.S. FONTENAY – U16 D5 Accession – n° 53081821

F.C. RUEIL – U10 -Poule K – n° 29739962

NANTERRE E.S. – U13 Poule A – N° 29741044

CLICHY S/SEINE – U12 Espoirs Poule B – N° 29742933

NEUILLY OLYMPIQUE – U12 Poule C – N° 29743725

NANTERRE E.S. – U11 Poule K – N° 29742662

LEVALLOIS S.C. – U10 Poule J – N° 29739871

LEVALLOIS S.C. – U11 Poule D – N° 29740951

BAGNEUX C.O.M. – U10 Poule M – N° 29740140

F.C. SAINT CLOUD – U11 Poule C – N° 29740774

Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

PERSONNEL COMMUNAL ASNIERES – Anciens D3 – n° 28260030

ANTONY FOOT EVOLUTION – U16 D5 Accession – n° 53081842

VILLENEUVE LA GARENNE – Coupe Anciens – n° 53249319

F.C. ISSY – Coupe CDM. – n° 53296042

ARARAT ISSY – Seniors D4 – n° 28410000

ANTONY FOOT EVOLUTION – Seniors D4 – n° 28410001

RACING CLUB FRANCE – U14 D3 – n° 28416585

F.C. RUEIL – U12 Espoirs -Poule C – n° 29743040

1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 20/05/2025 à 12h au district.

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

CSM GENNEVILLIERS– Seniors D4 – n° 28409999
F.C. RUEIL – U 18 D1 – n° 28383679
COM BAGNEUX – U 18 D4 – n° 28390012
COM BAGNEUX – U 14 D3 – n° 28416588
MONTROUGE F.C. 92 – U 18 D4 – n° 28390012
FC PLESSIS ROBINSON – U 16 D1 – n° 28397426
CSM CLAMART – U 14 D5 Consolante C – n° 53097971
FC BOURG LA REINE – U 14 D5 Consolante C – n° 53097973
F C SCEAUX – U 14 D5 Consolante C – n° 53097973
FC SAINT CLOUD – U12 Poule B– n° 29743578
J S SURESNES – U12 Poule C– n° 29743722
ANTONY FOOT EVOLUTION – U 12 Poule D – n° 29743903
ANTONY FOOT EVOLUTION – U 12 Espoirs Poule C – n° 29743041
ACADEMIE ASNIERES – U 12 Poule D – n° 29743903
ACADEMIE ASNIERES – U 12 Poule E – n° 29744120
AS FONTENAY – U 11 Poule I– n° 29742375
AC BOULOGNE BILLANCOURT – U 11 Poule K – n° 29742665
STADE VANVES – U 10 Poule D – n° 29736588
JS SURESNES – U10 Poule I– n° 29739784

Cas n° 4 – Absence de récupération des rencontres (où Tardive)

F.C. ISSY – Anciens D1 – n° 28259841

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.